
**Arrêté ministériel portant agrément de l'administration
communale d'Ath, en tant que partenaire apportant de
l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'administration communale d'Ath, sise rue de Pintamont 54, à 7800 Ath, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'administration communale d'ATH est agréée pour exercer la mission suivante :

- accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.